

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 5 JUIN 1972

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
MONSIEUR MITCHELL SHARP,
À LA CHAMBRE DES COMMUNES,
LE 5 JUIN 1972

"ATTENTAT À L'AÉROPORT DE TEL AVIV"

Je suis certain que tous les membres de la Chambre partagent mes sentiments de stupéfaction et d'horreur à la suite de l'attentat à l'aéroport de Tel Aviv le 30 mai. Toute personne raisonnable, où qu'elle soit, ne peut que déplorer de tels actes d'une violence insensée à l'endroit de civils innocents. Durant mon absence d'Ottawa, le Sénateur Martin a transmis le 31 mai à l'Ambassadeur d'Israël à Ottawa les sentiments du Gouvernement et ses sympathies aux familles affligées par cet horrible crime. La Chambre désirera sans aucun doute se joindre à moi pour exprimer nos plus sincères condoléances à la famille de Mme Subach de Montréal qui a été tuée et nos meilleurs voeux de prompt rétablissement à sa fille blessée, Mlle Mimi Subach.

Les Ambassadeurs d'Israël et du Liban nous ont fait part des vues de leur Gouvernement à ce sujet. Nous avons pris bonne note des déclarations publiques, dont celle, entre autres, du Président du Liban lorsqu'il a réprouvé cet incident de l'aéroport de Tel Aviv. Nous avons de plus demandé à notre Ambassadeur à Beyrouth de transmettre nos vues au Gouvernement du Liban.

Ce tragique événement est un autre exemple de ces actes de violence commis par des groupes extrémistes et ils ont malheureusement tendance à se généraliser dans divers parties du monde.

De tels actes sont particulièrement dangereux au Moyen-Orient et j'espère qu'ils n'aboutiront pas à une escalade de la violence à cet endroit.

De nouvelles mesures de sécurité ont été mises en vigueur au Canada depuis cet incident et je suis certain que mon collègue, le Ministre des Transports, pourra informer plus amplement la Chambre de ces mesures.